

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Madame la Secrétaire d'Etat,
Chers Collègues,

Au titre de l'exercice 2026, le projet de budget du Ministère de l'Education nationale est arrêté à **(990 750 780 275)** FCFA en crédits de paiement contre **(975 049 734 898)** FCFA en 2025, soit une hausse de **15 701 045 377** FCFA, équivalant à 1,61 %.

Les autorisations d'engagement (AE) sont évaluées à **1 136 658 075 167 FCFA**.

Par programme, ce projet de budget est reparti comme suit :

PROGRAMME 2053 « ÉDUCATION PRESCOLAIRE »

Pour l'exercice **2026**, les crédits de ce programme s'élèvent à **11 335 321 205** FCFA en autorisations d'engagement (AE) et **10 335 321 205** FCFA en crédits de paiement (CP).

Par nature économique de dépenses, ces différents crédits sont répartis comme suit :

-Dépenses de personnel : **6 387 507 656** FCFA en AE et en CP ;

Acquisition de biens et services : **104 023 749** FCFA en AE en CP ;

- Transferts courants : **1 797 789 800** FCFA en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'État : **3 046 000 000** FCFA en AE et **2 046 000 000** FCFA en CP.

PROGRAMME 2054 « ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE »

Pour l'exercice **2026**, les crédits de ce programme s'élèvent à **304 636 520 163** FCFA en autorisations d'engagement (AE) et **275 777 220 973** FCFA en crédits de paiement (CP).

Par nature économique de dépenses, ces différents crédits sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : **153 151 263 963** FCFA en AE et en CP ;
- Acquisition de biens et services : **48 909 458 915** FCFA en AE et en CP ;
- Transferts courants : **20 305 453 246** FCFA en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'Etat : **82 270 344 039** FCFA en AE et **53 411 044 849** FCFA en CP ;

PROGRAMME 2055 « ENSEIGNEMENT MOYEN GENERAL »

Pour l'exercice **2026**, les crédits de ce programme s'élèvent à **82 746 702 171** FCFA en autorisations d'engagement (AE) et **66 859 912 769** FCFA en crédits de paiement (CP).

Par nature économique de dépenses, ces différents crédits sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : **56 174 842 784** FCFA en AE et en CP ;
- Acquisition de biens et services : **3 465 993 518** FCFA en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'État : **23 105 865 869** FCFA en AE et **7219 076 467** FCFA en CP.

PROGRAMME 2056 « ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL »

Pour l'exercice **2026**, les crédits de ce programme s'élèvent à **230 258 730 765** FCFA en AE et **130 352 215 189** FCFA en CP.

Par nature économique de dépenses, ces différents crédits sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : **95 142 588 757** FCFA en AE et en CP ;
- Acquisition de biens et services : **22 127 274 882** FCFA en AE et en CP ;
- Transferts courants : **788 940 000** FCFA en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'État : **112 199 927 126** FCFA en AE et **12 293 411 550** FCFA en CP.

PROGRAMME 2057 « EDUCATION DE BASE DES JEUNES ET DES ADULTES »

Pour l'exercice **2026**, les crédits de ce programme s'élèvent à **1 570 025 709** FCFA en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Par nature économique de dépenses, ces différents crédits sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : **147 743 593** FCFA en AE et en CP ;
- Acquisition de biens et services : **342 032 116** FCFA en AE et en CP ;
- Transferts courants : **1 080 250 000** FCFA en AE et en CP.

PROGRAMME 1017 « PILOTAGE MINISTERIEL, GESTION ET COORDINATION ADMINISTRATIVE »

Pour l'exercice **2026**, les crédits de ce programme s'élèvent à **506 110 775 154** FCFA en autorisations d'engagement (AE) et **505 856 084 430** FCFA en crédits de paiement (CP).

Par nature économique de dépenses, ces différents crédits sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : **494 057 215 662** FCFA en AE et en CP ;
- Acquisition de biens et services : **7 784 172 083** FCFA en AE et en CP ;
- Transferts courants : **1 722 480 152** FCFA en AE et en CP ;

- Investissements exécutés par l'Etat : **2 546 907 257** FCFA en AE et **2 292 216 533** FCFA en CP.

Votre Commission des Finances et du Contrôle budgétaire, élargie à la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse des Sports et des Loisirs, a examiné, en sa séance du jeudi 13 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Chérif Ahmed DICKO, Président de la Commission des Finances et du Contrôle budgétaire, le projet de budget 2026 du ministère de l'Éducation nationale.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Moustapha Mamba GUIRASSY, Ministre de l'Éducation nationale, Monsieur Cheikh DIBA, Ministre des Finances et du Budget et Madame Marie Rose Fatou FAYE, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement, assistés de leurs principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, Monsieur Chérif Ahmed DICKO a, au nom de la Commission des Finances et du Contrôle budgétaire, adressé des salutations chaleureuses à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et à toute son équipe. Il a par la suite rappelé les grands défis de l'Éducation au Sénégal, à savoir les déficits d'enseignants et d'infrastructures scolaires, les classes pléthoriques et les grèves fréquentes.

Il a ensuite donné la parole à Monsieur El hadji GUEYE qui, au nom de la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, a exprimé tout le plaisir de la Commission à accueillir le

Ministère de l'Education nationale, ce département au cœur du développement d'un Capital humain de qualité. Il a rappelé l'attention soutenue et le grand intérêt que la Commission accorde à ce secteur, avant de demander au Ministre de l'Education nationale de présenter son projet de budget.

À l'entame de son propos, Monsieur le Ministre a remercié les honorables députés pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé.

Il s'est dit pleinement satisfait de se retrouver encore une fois devant la Représentation nationale, pour soumettre à l'appréciation de la Commission des Finances et du Contrôle budgétaire, élargie à la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, le projet de budget 2026 du Ministère de l'Education nationale.

Il a tenu à remercier chaleureusement vos Commissaires pour l'attention constante qu'ils portent au système éducatif et pour la qualité du travail qu'ils mènent avec le MEN, à travers des échanges réguliers, des questions écrites, des visites de terrain et des évaluations partagées. Cette relation exigeante et républicaine, est selon lui, très utile à l'école, donc utile au pays.

Abordant le projet de budget 2026 de son département ministériel soumis à l'examen de vos Commissaires, il dira qu'il traduit la vision de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakharr FAYE, Président de la République, pour un Sénégal souverain, juste et prospère. Il précisera que ce budget s'inscrit dans l'Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 » et porte une ambition claire :

« Faire évoluer notre système vers une société éducative inclusive et efficiente, capable de former, à l’horizon 2035, un citoyen enraciné dans ses valeurs africaines et spirituelles, ouvert au monde, préparé aux enjeux du développement durable, des sciences, des technologies, du numérique et de l’intelligence artificielle. »

L’an dernier devant vos Commissaires, Monsieur le Ministre a dit avoir pris des engagements clairs : refonder nos curricula, résorber progressivement les abris provisoires, réhabiliter et construire des écoles et des collèges de proximité, mieux former nos enseignants, élargir les cantines scolaires, intégrer le numérique éducatif, consolider l’inclusion et améliorer la gouvernance.

Au sortir de cet exercice 2025, il assura que des résultats concrets ont été obtenus. En effet, il a affirmé que les niveaux de scolarisation et d’achèvement, à tous les cycles, ont été améliorés et que des taux de réussite aux examens en nette progression ont été obtenus, aussi bien pour le CFEE que pour le BFEM.

Monsieur le Ministre a informé que le Ministère de l’Education Nationale a renforcé les intrants pédagogiques à l’Elémentaire, au Moyen général et au Secondaire général, avec des distributions massives de manuels et de guides, en particulier en mathématiques, en sciences et en langues. Par ailleurs, il précisera que des milliers d’enseignants, d’inspecteurs, d’encadreurs, de directeurs d’école ont été formés pour professionnaliser davantage la chaîne éducative.

Également, il rappellera que son Ministère s'est engagé à la refondation du système comme un chantier structuré, avec les organes de pilotage installés, une feuille de route validée, les premiers documents d'orientation élaborés, une plateforme documentaire et des dispositifs d'écoute citoyenne et consultations programmés. Il s'agira, selon lui, de réaligner l'école sur nos valeurs, sur les besoins de l'économie nationale, sur les exigences du numérique, des sciences, de l'intelligence artificielle, avec l'ambition de former des citoyens souverains, responsables, enracinés et ouverts.

En somme, Monsieur le Ministre a annoncé, les principales réalisations de 2025 dans le secteur de l'Education, les actions majeures prévues pour 2026 et enfin la répartition des crédits alloués à son département. Les grandes lignes sur ces différents points sont retracées dans le document de présentation du projet de budget transmis à vos Commissaires.

Prenant la parole, à leur tour, vos Commissaires ont adressé des mots de bienvenue et des vœux de succès au Ministre de l'Education nationale, à ses collègues ainsi qu'à leurs collaborateurs avant de l'interpeller et de faire des recommandations.

Dès l'entame, certains de vos Commissaires se sont félicités de la présentation d'un budget souverain, parce que totalement basé sur des ressources internes, tandis que d'autres, à contrario, ont interpellé Monsieur le Ministre des Finances et du Budget sur les crédits alloués à l'Enseignement élémentaire, jugeant que son financement provient en grande partie de ressources extérieures. De plus, ils ont jugé les dépenses de personnel largement plus importantes que les

Investissements et la présentation des crédits alloués à ce programme insuffisamment détaillée. Aussi, ont-ils attiré l'attention de Monsieur le Ministre sur le montant de 494 057 215 6662 FCFA des Dépenses de personnel de son ministère, l'estimant trop important et désavantageux pour l'investissement dans le secteur. Ensuite, ils ont demandé la part de l'État dans ce budget, en raison des normes internationales qui préconisent que 15 à 20 % du budget nationale soit alloué à l'Education, soit 4 à 6% du PIB. D'ailleurs, ils ont souhaité connaître la répartition desdits crédits afin d'être mieux informés des ressources exhaustives mobilisées dans le secteur de l'Education. Ils ont ensuite demandé que les prêts et les dons soient distinctement identifiables. Ils se sont interrogés aussi sur le montant des dépenses de personnel du lycée Lamine GUEYE qu'ils ont estimé largement supérieur au budget des autres grands lycées de Dakar.

Vos commissaires ont également demandé la stratégie nationale déployée en vue de permettre à notre pays de réduire les emprunts et financements étrangers. Ils trouvent dérisoire le budget alloué à l'Education de Base des Jeunes et des Adultes dans un contexte où le Sénégal vise l'atteinte des objectifs de la Vision Sénégal 2050, parmi lesquels on note la réduction du taux d'analphabétisme.

Par la suite, vos Commissaires ont abordé la question des infrastructures scolaires et ont souligné l'état de vétusté de certains établissements scolaires publics ou de certaines Inspections d'Académie. À cet effet, ils ont demandé un programme visant à rendre attrayantes les écoles élémentaires afin de les faire aimer des

enfants. Ils ont surtout insisté sur la réfection des établissements de la ville de Saint-Louis comme Gokhoubadj, Sandjery, des écoles de Guédiawaye, du lycée Notto Diobass de Thiès, de l'école Cheikh Awa Balla Mbacké de Bambey, de Bambilor, de Tambacounda, de Kone, du lycée technique de Bambey, des écoles de Mbacké et l'école Soukeyna Konaré, de la case des tout-petits de Vélingara, de l'école Mour Seck de la commune de Mbao, de Goudomp, de Modiry de Bakel, de l'IEF de Bambey, des écoles de Pikine, de l'école de Ndiakhate Baba, du lycée Valdiodio NDIAYE, du CEM Ibrahima THIAW de Goudiry, des lycées Ibou Diallo, de Balla Moussa DAFPE de Sédhiou, du CEM Moustapha NDIAYE de Kaolack ainsi que des écoles de la Casamance impactées par les manifestations de 2023, principalement le lycée Ahoune SANE.

À cet effet, certains Commissaires ont préconisé que les fonds alloués à la dotation de fournitures soient redéployés pour la rénovation et l'équipement des établissements. D'ailleurs, ils ont fait remarquer que c'est précisément ces problèmes de vétusté et d'inondations qui ont entravé le « *ubbi tey jang tey* » dans certaines localités dont Thiofati et Amadou Tanor DIENG de Kaolack et l'école Samba Gouy Mar de Thiawounde dans la commune de Latmingué.

Pour parer aux inondations, principalement causées par les perturbations climatiques, ils ont recommandé que la rentrée des classes soit désormais repoussée à une date plus éloignée afin que les cours ne se fassent plus en plein hivernage. Aussi, ont-ils souhaité la construction de forages ou de points d'adduction d'eau au lycée Emile

Badiane et aux écoles de Médina yorofoulah. Ils ont enfin demandé l'électrification des écoles de Malem Hodar et de Ndiagianiao.

Dans le même sillage, vos Commissaires ont plaidé pour la construction de salles de classes au lycée Daouda SOW de Dahra, au lycée technique de Bambey, à Rufisque, au lycée de Bargny, à Malem Hodar, une classe de seconde à War Khokh, au CEM Serigne Moukhamadane MBACKE de Darou Moukhty, au lycée de Gadd, à Bambey et au CEM Serigne Abdourahmane, à Kaffrine. Ils ont aussi souhaité la construction de blocs administratifs à Médina yoro foulah, au lycée Maba Diakhou BA, à Toggi dans le département de Bambey et à Malem Hodar et de blocs scientifiques à Linguère. De plus, ils ont souhaité la construction d'un bâtiment administratif pour les établissements de Médina yorofoulah et le lycée Ahoune Sane.

Ils ont également insisté sur la construction de sanitaires dans les établissements qui n'en disposent pas comme à Malem Hodar et Médina yorofoulah, sans oublier de plaider pour des politiques d'assainissement des sanitaires existantes, à l'instar de ceux de Pikine, de Thiaroye et du Lycée scientifique d'Excellence de Diourbel (LSED). Aussi, ils ont souhaité la mise à disposition de serviettes hygiéniques au niveau des écoles, et ceci depuis le primaire, du fait de la précocité des menstrues notée chez les jeunes filles. Ils ont également préconisé des constructions en hauteur pour les écoles de Wakhinane Nimzat, comme l'école 8, du fait de la nappe phréatique qui garde les écoles sous les eaux même après l'hivernage.

Dans le même ordre d'idées, ils se sont interrogés sur la mise en œuvre du Projet de Résorption des Abris provisoires (PROSAP). Si un autre programme remplace ce projet, ils ont souhaité être informés du taux de réalisation de ce dernier. Enfin, ils ont suggéré une accélération de la résorption des abris provisoires, particulièrement à Foundiougne, Bambey, Keur Ayib, Malem Hodar, Médina yorofoula, Bakel et Vélingara, Sagata, Tambacounda et Darou Mousty.

Vos commissaires n'ont pas manqué d'attirer l'attention de Monsieur le Ministre sur le cas de certaines écoles qui peinent à fonctionner normalement à cause des classes multigrades. Cette situation est surtout notable dans les établissements en milieu urbain, qui ne font pas certaines disciplines du fait du déficit d'équipements et de bibliothèques, notamment au Centre de formation de Matam, à Sagata et à Darou Mousty.

Enfin, ils ont fait état du déficit de tables-bancs à Matam, au lycée Ahoune SANE (qui a perdu beaucoup de matériels didactiques informatiques) à Kanel, à Sédhieu, précisément à Médina Findifetou, au lycée de Boggal, à l'école de Mbassane dans la région de Diourbel, à Bambey, à Médina yorofoulah, aux écoles de l'Inspection d'Académie de Thiès, à Bakel, à Ndiagianiao et à Kaffrine et un déficit de matériel pédagogique à Vélingara.

Vos Commissaires ont également souligné le déficit d'enseignants dans des localités comme Goudomp, Fatick, Tambacounda, Bounkiling, Kounghoul, Gnamacouta, Boggal, au lycée de Bokidiawe,

à Goudiry, au lycée Alboury NDIAYE de Linguère, au CEM Serigne Moukhamadane MBACKE de Darou Moukhty, au CEM de Dandong, à Médinayoro foulah, au collège de Sèssène et de Sarène de Diourbel, au lycée moderne de Goudomp, au CEM de Semigare, à Rufisque, à Pikine aux écoles 3 et 10, à Sédhiou, à Bakel, à Kaffrine mais particulièrement au CEM NGOM de Dahra, dont les cours n'ont pas démarré à cause du manque d'enseignants. Toutefois, ils ont considéré que les régions de Kaffrine et de Tambacounda, étant des zones de départ, le MEN devrait trouver une solution pour fixer les enseignants, moyennant des primes, afin d'éviter que ces zones servent juste à former des enseignants, qui les quittent toujours après quelques années de service.

Aussi, ils se sont félicités du recrutement spécial des 2000 enseignants, mais n'ont pas manqué de déplorer le fait qu'à Sédhiou, Kolda, Bakel et Goudiry des volontaires, notamment des bénévoles, CPC, CP5 et CPP, qui ont été dans les classes depuis plusieurs années, aient été laissés en rade, dans ces localités. D'ailleurs, ils ont souhaité la publication de la liste des 2000 enseignants recrutés ainsi que de leurs diplômes mais également un recrutement spécial d'enseignants en 2026 dans le but de réduire davantage le déficit. Ils ont souhaité aussi être édifiés sur la pratique d'octroi de per diem à des collaborateurs qui n'avaient pas pris part à des ateliers et séminaires, et ont demandé des mesures pour mettre fin à cela. Ils ont par ailleurs demandé les mesures prises pour veiller à ce que les marchés soient toujours octroyés à l'issue d'appels d'offres en bonne et due forme.

Vos commissaires ont suggéré encore la création de nouveaux établissements (lycées, collèges ou écoles) au nom de l'équité territoriale, dans les localités reculées comme dans la Commune de Keur Bakka, de Goudiry, de Paoskoto, de Kaémor, de Touba, de Wakhinane Nimwat, de Kébémér, de Darou Mousty, de Taïba niassene, de Bambilor, de Rufisque nord et ouest, de Tataguine, de Sagata, de Modiry, de Gnamalatene sur la frontière gambienne, de Sagata, de Kabou GAYE, de Darou Mousty, de Ndande, de Bambey, de Guinguinéo, dans la Commune de Keur Samba Guèye, du village de Keur Ndianko Diane, de Médina Yorofoulah, de Fafacourou, de Boggal, de Gobakh, de Kaffrine, de Nganda, de Gniby, de Tanda Mbouday et de Guimarabe. Toutefois, ils ont émis des réserves sur la supposée érection du lycée Lamine GUEYE en LYNAQE, jugeant que ce lycée, classé patrimoine de l'UNESCO, devrait rester un lycée destiné aux élèves de la ville de Dakar. D'ailleurs, ils ont plaidé pour la hausse du budget des LYNAQE pour les besoins de leur entretien. Enfin, pour le LYNAQE de Kaffrine particulièrement, ils ont demandé à ce que des équipements informatiques de qualité leur soient octroyés et que le paiement des factures d'électricité de ce lycée stratégique soit effectif.

Subséquemment aux lenteurs notées dans la construction d'établissements, notamment à Kanel, au Gorom 1, aux lycées de Okadiare, de Sembé, du CEM de Ouriki Goury, de Diourbel et dans la construction du daara de Kounghueul, dans le cadre du PAMOD, vos commissaires ont demandé plus de célérité dans les travaux pour leur

livraison aux populations. Ils ont aussi demandé une meilleure considération des daara, une volonté qui, selon eux, démarre par la célérité dans l'organisation des assises pour leur réforme et par l'exclusivité de la gestion desdits daara par les Serigne daara eux-mêmes. De plus, ils ont rappelé le non-paiement, depuis 3 mois, des salaires des prestataires des daara et la nécessité de définir une perspective de carrière à ces derniers. Par la suite, ils ont souhaité la création de daara modernes pour éliminer la mendicité des enfants. Aussi, ont-ils demandé à savoir pourquoi des crédits sont alloués au daraa de Sagna, dans le cadre de la mise en œuvre des daara modernes, alors que la localité n'en dispose pas encore. Ils ont saisi l'opportunité pour solliciter l'implantation de daara modernes dans cette localité ainsi qu'à Bounkiling, Pakao, Marakissam, Médina Souane, Taslima et Kandialon.

Ils ont également interpellé Monsieur le Ministre sur les critères de choix de la réforme des daara porté sur les villes de Touba et de Tivaouane. Ils ont aussi souhaité que des politiques soient trouvées pour que l'enseignement franco-arabe offre des perspectives plus favorables, comme c'est le cas pour le programme en français et, enfin, suggéré la création d'écoles franco-arabes à Kaolack et à Médina Sabakh.

Vos Commissaires ont également attiré l'attention de Monsieur le Ministre sur les défauts de paiement d'indemnités à des formateurs des Centres régionaux de Formation des Personnels de l'Education (CRFPE), des censeurs, des intendants et des proviseurs, et par la

même occasion sur le non- paiement des indemnités de classes spéciales aux enseignants. Aussi, ont-ils souhaité que les matières scientifiques soient davantage mises en avant lors des épreuves du Concours de Recrutement des Elèves Maîtres (CREM) et sur leur formation, afin de favoriser les disciplines scientifiques, avant de plaider pour la création de CRFPE dans une localité comme Malem Hodar, dans le département de Kaffrine ainsi qu'à Goudomp. A Kéréwane, dans le Pakao au niveau de la région de Sédhiou, ils ont déploré l'inexistence de CEM en franco-arabe, ce qui entrave la poursuite des études après l'élémentaire. Ils ont aussi souhaité le recrutement d'infirmiers et d'assistants sociaux pour assister les élèves vivant dans une situation sociale difficile, afin de les accompagner sur le plan psychologique.

Corrélativement, vos Commissaires ont également demandé la réforme des curricula afin de permettre la jonction entre l'éducation dans le Moyen-Secondaire et l'Enseignement Supérieur et que les programmes soient adaptés à notre culture et à notre histoire, mais aussi que la durée des années d'étude avant l'obtention du bac soit moins longue. Ils se sont également interrogés sur les critères d'admission en classe de 6^e étant donné la suppression de l'examen d'entrée. Ainsi, ont-ils salué la Nouvelle Initiative pour la Transformation Humaniste de l'Education (NITHÉ), sans manquer de demander à ce que ce programme profite également aux élèves dont les parents sont établis à l'étranger.

Ils ont aussi demandé à Monsieur le Ministre de porter le projet de révision de l'article 22 de la Constitution qui exclut du système éducatif les enfants des Sénégalais de la diaspora.

A propos de l'apprentissage de l'anglais, considéré comme la langue dominante du numérique, du commerce et des sciences, vos Commissaires ont jugé inapproprié le recrutement de maîtres pour dispenser uniquement cette langue, dès lors que former l'enseignant qui tient la classe aurait amplement suffi. Ils ont ensuite rappelé l'importance de l'enseignement par les langues nationales et ont encouragé la mise en œuvre du Modèle Harmonisé d'Enseignement Bilingue au Sénégal (MOHEBS) porté par le Ministère de l'Education Nationale avec l'appui de l'USAID. D'ailleurs ils n'ont pas manqué d'insister pour que la ligne budgétaire du MOHEBS soit intégrée dans le programme, étant donné le retrait du partenaire et l'intérêt souverain du bilinguisme à travers nos langues nationales. Cependant, ils ont de déploré le fait que le Soninké ne figure pas parmi les langues retenues.

Ils n'ont pas manqué de relayer la demande des chargés de cours d'économie et de gestion du lycée Ahoune Souane, qui sollicitent des renforcements de capacités pour un enseignement de qualité. Ils ont aussi interrogé Monsieur le Ministre sur le démarrage de la formation universelle des enseignants.

Vos Commissaires ont également souhaité plus de contrôle des établissements privées, dont les enseignants ne sont pas aussi bien formés que ceux du public selon eux. D'ailleurs, ils ont rappelé la

problématique de la pléthore d'établissements privés dont la création ne respecte ni les textes règlementaires en matière d'ouverture d'établissement d'enseignement, ni la rigueur dans les évaluations. D'ailleurs, ils ont recommandé des évaluations annuelles des établissements ainsi que la mise à disposition d'enseignants chargés de reprendre temporairement les classes d'examen, en cas d'absences des enseignants titulaires pour éviter la perte de crédits horaires.

Ils ont surtout demandé le contrôle des écoles publiques dans lesquelles des enfants se font renvoyer pour non-paiement de la somme de 2500FCFA en guise d'inscription, précisément dans la ville de Pikine. Toutefois, ils ont dénoncé les retards des subventions destinées aux écoles privées, notamment celles de Thiès, considérant qu'ils sont des acteurs qui font du service public. Vos Commissaires n'ont pas manqué de solliciter l'intervention de Monsieur le Ministre à propos de la précarité dans laquelle vivent les enseignants du privé et sur la réforme de la loi d'orientation n°91-22 du 16 février 1991 au vu de l'approche par compétences adoptée, laquelle intègre le constructivisme et le socioconstructivisme.

De même, ils ont demandé une hausse des subventions des collectivités territoriales, considérant que les compétences transférées, comme l'Eduction, nécessitent des subventions très importantes. Ils ont suggéré aussi une hausse des subventions accordées aux écoles sénégalaises situées à l'étranger comme celle de Djeddah, et que celles-ci soient davantage appuyées et maintenues dans la carte scolaire du Sénégal.

Ils se sont félicités du projet de révision du statut de ces dernières, initié cette rentrée sous l'impulsion du Président de la République. Toutefois, ils ont attiré l'attention de Monsieur le Ministre sur la situation des 13 enseignants des écoles sénégalaises en Gambie et l'encourage à revoir globalement le statut juridique des écoles sénégalaise à l'étranger. Ils ont également plaidé pour la revalorisation du traitement salarial des enseignants des établissements établis à l'étranger.

Vos Commissaires ont abordé ensuite la question de l'environnement scolaire et des conditions des apprenants avant de plaider pour la construction de murs de clôture dans des écoles comme celles de Malem Hodar, Ndindy, Médina Yorofoulah, Kaffrine, Foundiougne et des écoles de la commune de Ndollo, pour mettre à l'abri des dangers les élèves et le personnel enseignant des écoles situées dans les localités. De plus, ils ont souhaité la restauration des espaces dédiés aux activités sportives dans les établissements comme Mbodiry de Bakel. Aussi ont-ils demandé la restauration des jardins scolaires afin d'assurer le maintien des enfants à l'école et de lutter contre la déperdition scolaire. C'est pourquoi ils ont plaidé pour un programme consacré à la remédiation et aux rattrapages, pour donner une seconde chance aux élèves en difficultés et leur éviter le décrochage scolaire. Ils ont appelé à un meilleur contrôle des fonds pédagogiques gérés par les comités de gestion des écoles et un suivi des cas de fraudes aux examens du BFEM.

Par ailleurs, ils n'ont pas manqué de dénoncé les cas de fuite d'épreuves et de tricherie au lycée de Thiès, dont la dénonciation a causé le renvoi par le lycée d'un de ses élèves.

Vos Commissaires ont aussi encouragé le retour de l'Union des Associations Sportives et Scolaires (UASSU), en collaboration avec le ministère des Sports, considérant que le financement du sport scolaire ne doit pas être exclusivement du ressort du Ministère des Sports, mais bien une prérogative que ce ministère doit partager avec le Ministère de la Jeunesse et le MEN. Ils ont attiré l'attention de Monsieur le Ministre sur le non-respect du quantum horaire pratiqué dans les écoles privées, qui risque de baisser les performances des élèves à cause de la surcharge de travail. De plus, dans le souci du respect du quantum horaire, ils ont rappelé la nécessité d'ouvrir le dialogue avec le G7 qui menace d'aller en grève. Ils ont ensuite demandé la valorisation de la fonction enseignante, par le respect des accords et le règlement des problèmes sectoriels. Pour ce faire, il faut d'abord signer le décret modifiant le statut des Décisionnaires, avec prise en compte de leurs diverses revendications, par la signature des décrets 2006-392 du 27 avril 2006 et 74-347 du 12 avril 1974 fixant la sécurisation des acquis des enseignants, mais également par la facilitation des procédures administratives au niveau du Secrétariat général du Gouvernement. Vos Commissaires ont demandé la dématérialisation des PV d'admission au CAP et au CEAP. Ils ont également invité le MEN à inciter les banques, dans le cadre de prêts DMC, à n'appliquer les prélèvements sur les salaires qu'au moment

de la mise à disposition des prêts. Enfin, ils ont estimé que l'impôt appliqué sur les salaires des enseignants était trop lourd et ont invité Monsieur le Ministre des Finances et du Budget à bien en réexaminer les modalités.

Sous ce même chapitre, vos Commissaires se sont félicités de l'interdiction des téléphones portables à l'école, mais n'ont pas manqué de rappeler la nécessité pour les jeunes d'être initiés à l'intelligence artificielle afin qu'elle ne soit pas une frontière d'inégalité entre nos enfants et ceux du reste du monde moderne. Pour ce faire, ils ont invité le MEN à créer une stratégie nationale d'éducation à l'intelligence artificielle, qui procéderait à la formation des enseignants et la mise à disposition de laboratoires pédagogiques au niveau des Inspections d'Académie et un cadre de sauvegarde des données des élèves. Enfin, ils se sont interrogés sur les dispositions que le ministère compte prendre pour réduire la fracture numérique alors que plusieurs localités ne disposent pas encore d'électricité.

Vos Commissaires ont également souhaité une hausse du budget accordé au Préscolaire, considérant que c'est le levier le plus important pour l'installation de valeurs chez les enfants. C'est pourquoi ils ont demandé la création d'établissements préscolaires dans toutes les communes, mais surtout l'ouverture de 06 cases des tout-petits équipées, dans des localités comme Malem Hodar, Goudiry, aux communes de Fatick, de Mbacké, à Keur Alioune NDIAYE, à Beyla et à Darou Moukhty. Ils ont aussi plaidé pour une meilleure implication du MEN dans le Préscolaire, jugeant qu'il est à

la merci du privé, notamment dans la ville de Pikine. De plus, ils ont souhaité l'inclusion de l'Education qui commence par la prise en charge des enfants à besoins spécifiques car vivant avec un handicap comme l'autisme, la trisomie 21, la cécité et autres maladies invalidantes et un programme adapté à leur situation pour ne pas les laisser en rade dans le New Deal Technologique. Ainsi, ont-ils demandé la création d'écoles spécialisées et une hausse des subventions accordées aux établissements, comme l'INEFJA de Thiès et le Centre verbo-Tonal de Dakar, pour faciliter leur accès, aux parents défavorisés. Ils ont également souhaité le rattachement desdites écoles spécialisées au MEN et non aux Inspection d'académie, le temps que le cadre juridique le règlementant soit trouvé. Par ailleurs, ils ont sollicité son département pour l'organisation d'audiences foraines aux coûts accessibles pour les populations, au bénéfice des apprenants qui n'ont pas été déclarés à l'état civil.

En définitive, vos Commissaires, afin de faciliter les déplacements des élèves dans les localités reculées, ont souhaité la mise à disposition de bus scolaire pour les élèves de Ndindy, de Podor et des véhicules pour l'IEF de Médina Yorofoulah, de l'IEF de Fatick, de l'IEF de Diofior, de l'IEF de Bambey et du CRFPE de Matam. Aussi, toujours dans la dynamique de facilitation des conditions d'étude des apprenants, ils ont souhaité l'ouverture de cantines scolaires dans des établissements comme le lycée de Taïba Mboutifa, l'école Matar SECK, les écoles de Tambacounda, le CEM Pikine et le lycée Mamadou Moustapha

Ndiaye. Dans la ville de Pikine, ils ont suggéré que Monsieur le Ministre de l'Education nationale, en intelligence avec son homologue des Forces armées, trouve les moyens de créer une école dans le camp militaire, afin de désengorger les écoles de la localité aux effectifs pléthoriques.

Reprenant la parole pour répondre aux différentes interpellations, Monsieur le Ministre a souligné l'importance de l'éducation pour l'avenir du Sénégal et de l'Afrique, tout en appelant à une réflexion et à une action différente à l'effet de la soutenir. Il a insisté sur la nécessité de l'appui et du plaidoyer de vos Commissaires pour soutenir le Ministère de l'Éducation nationale, et a plaidé pour un partenariat fort, afin de sensibiliser la société sénégalaise. Il a illustré son propos par les résultats des études menées par l'ANSD qui stipulent que l'Education arrive en 4^e position dans les dépenses des ménages. Il a ainsi abordé le rôle des députés dans la présentation des doléances liées à l'Education au niveau social. Ensuite, il a regretté le fait que les dépenses liées à l'Education ne soient pas toujours priorisées concrètement, malgré la reconnaissance de son importance.

Monsieur le Ministre a réaffirmé que l'éducation est un socle prioritaire et déterminant, et a ainsi sollicité l'appui des députés pour porter ce message auprès de tous les acteurs de l'État et de la Nation. Il a appelé à une mobilisation de la diaspora et a émis l'idée d'un diaspora bond en vue de mettre sur pied un fonds dédié. Il s'est enfin exprimé à propos des questions écrites des députés, qu'il a considérées comme très pertinentes car elles contribuent à un dialogue de gestion

au sein du ministère. Cependant, il a saisi l'opportunité pour inviter vos Commissaires à davantage présenter leurs plaidoyers de manière constructive et via un canal formel, afin d'éviter que les échanges soient sortis de leur contexte par des entités extérieures. Dans la foulée, Il a invité vos Commissaires à ne plus se contenter de relayer les revendications des syndicats, somme toute, légitimes mais selon lui, il serait plus impactant pour ce secteur que le sens de l'enseignement et de la profession enseignante soit compris et recentré au cœur des préoccupations.

Revenant sur l'interpellation de vos Commissaires selon laquelle la Maternelle est à la merci du secteur privé, Monsieur le Ministre a invité vos Commissaires à voir le secteur privé comme un allié du secteur public et à encourager ce rapport étroit entre les acteurs du système éducatif. Il a saisi l'occasion pour rappeler qu'il faut mettre l'accent sur la qualité qui, seule, permet un capital humain de haute facture. Poursuivant son propos, il a préconisé non pas une réforme mais une refonte, afin de changer complètement le visage de l'Eduction, aux côtés des syndicats et du Gouvernement, car c'est une affaire qui concerne tout le monde. Dès lors, il a jugé que la création d'une structure qui va labelliser les écoles est indispensable pour garantir la performance de nos écoles et il a informé que son département est dans la logique d'un processus d'émulation qui sera bientôt partagé avec les acteurs.

Il annoncé ensuite les bonnes nouvelles de la reprise de l'UASSU, qui en est à sa deuxième année, et de la suppression de la pénalisation des élèves aux examens pour défaut de bulletin de naissance.

Monsieur le Ministre a dit avoir bien pris note des assiettes frontières suggérées par vos Commissaires pour délocaliser les écoles situées dans des zones inondables, et a fait noter que le Ministère de l'Education nationale y travaille pour trouver des pistes de solutions, car avec le départ des forces étrangères, il y a énormément de possibilités en matière de foncier.

Revenant sur le déficit d'enseignants, il a fait noter les efforts significatifs qui ont été faits, notamment le recrutement spécial des 2000 enseignants, sans compter les sortants de la FASTEF et la validation du plan quinquennal en vue de les mettre tous dans le système et réduire le gap. De plus, il a reconnu qu'une meilleure rationalisation de ces effectifs par son département permettra de mieux les affecter aux écoles et d'éviter que certaines en disposent plus que d'autres du fait d'erreurs de redéploiement.

Relativement aux infrastructures scolaires, Monsieur le Ministre a invité vos commissaires à faire comprendre aux communautés qu'après la scolarisation de base et au fil des années, les enfants vont davantage devoir fréquenter des établissements un peu plus éloignés de leur domicile, car les établissements du Moyen et du Secondaire polarisent plusieurs quartiers.

Quant à la délocalisation de certaines structures scolaires, il dira qu'une stratégie doit être trouvée pour que certains établissements, comme le lycée Lamine GUEYE, installés sur une assiette foncière de 7 hectares, soient revalorisés et modernisés pour l'intérêt général. Il dira que ces types d'établissements constituent une ressource financière très importante qui, en partenariat avec le privé, faciliterait par exemple la réhabilitation et l'équipement d'autres infrastructures en synergie d'action avec les Collectivités territoriales. Abordant enfin la question de la qualité des infrastructures et de la lenteur des travaux de construction, Monsieur le Ministre dira que la question des financements est, en réalité, la principale cause, car les fonds alloués sont souvent victimes de ponctions budgétaires. A cet effet, il a invité vos Commissaires à davantage défendre les projets du secteur devant le Gouvernement.

Poursuivant son propos, Monsieur le Ministre a préconisé une refonte de l'Éducation au lieu d'une réforme, pour un véritable changement en profondeur afin de faire du système éducatif sénégalais une société éducative, prenant en compte les problématiques sociales, l'enracinement, le rythme scolaire, les lois et l'inclusion afin que notre école nous ressemble véritablement et qu'elle enseigne à nos enfants nos principes et valeurs. Ainsi, il a jugé que les efforts consentis pour l'inclusion durant toutes ces années sont dérisoires, car seules 4 institutions spécialisées sont disponibles sur le plan national ce qui constitue, selon lui, une grande injustice étant entendu que l'éducation est un droit pour tous les enfants. Poursuivant ses propos, il a évoqué,

concernant l'inclusion, les cas de l'INEFJA et du Centre Verbo-Tonal, qui ne peuvent pas accueillir tous les enfants en situation de handicap. A ce sujet, il dira que les enfants en situation d'handicap sont à accompagner, considérant que beaucoup de jeunes sénégalais frappés d'une infirmité ont effectivement raté leur vocation parce que le système d'évaluation les exclut ou bien parce qu'ils ont été mal orientés. Par conséquent, il dira soutenir la réforme des examens du BFEM et du Baccalauréat car, selon lui, c'est l'évaluation de tout le parcours de l'apprenant qui doit conditionner son passage aux niveaux supérieurs et non pas des épreuves de quelques heures sur un sujet déterminé. Il a annoncé un programme de volontaires de l'Education (Allo Professeur) qui, à l'image de celui des volontaires de l'agriculture, ou bien telles que les solutions d'intelligence artificielle, permettra aux apprenants de recevoir de l'assistance technique d'enseignants ou de particuliers pour résoudre des questions sur lesquelles ils attendent des réponses.

Il a ensuite soutenu qu'idéalement, ces établissements spécialisés sont à implanter dans chaque région. Cependant, il a fait savoir qu'il faudrait, dans un premier temps, les créer dans chaque pôle territoire au moins, pour commencer à réparer cette injustice. D'ailleurs, ajoutera-t-il, le recrutement d'assistants sociaux et de Conseillers en Orientations Scolaire (COS) prendra ainsi tout son sens afin d'éviter que beaucoup d'enfants échouent à cause de ces manquements. Par ailleurs, il a soulevé la question de l'enseignement de l'anglais à l'élémentaire et au préscolaire, soutenant que son département

réoriente les formations de nos élèves-maîtres, en fonction des enjeux y relatifs.

Monsieur le Ministre a évoqué la question des daara et est revenu sur les chantiers gérés par le Programme de Modernisation des Daara (PAMOD) qui ont été arrêtés. Il a assuré qu'ils reprendront certainement à travers un autre programme mais il n'a pas manqué de rappeler la situation financière difficile dans laquelle le pays se trouve. Revenant sur les cantines scolaires, Monsieur le Ministre dira qu'il suffit d'une loi pour amener les Collectivités territoriales à changer les orientations et appuyer les écoles dans ce volet. Il a enfin soutenu que les réformes dans l'agriculture doivent systématiquement passer par l'école, pour un véritable changement dans l'économie sociale et solidaire. Il a aussi annoncé un projet pour le règlement des questions de l'alimentations scolaire.

Revenant sur les écoles établies dans les villes comme celles de Touba, de Tivaouane ou de la Casamance, il dira que la carte scolaire doit suivre ces zones qui ont subi une démographie fulgurante, mais il faut aussi qu'on tienne compte de leur spécificité en lien avec l'ambition de faire du système éducatif une société éducative. Il a affirmé que l'idée est d'aller vers des académies intelligentes, qui tiennent compte de certaines considérations spécifiques à des localités. Il a ensuite rajouté que vos Commissaires doivent comprendre également que le déficit est aussi consécutif au fait que certains enseignants ne sont pas ouverts aux mutations et afin de mettre un terme à cela, il a invité vos Commissaires à soutenir le MEN, dans la

recherche de solution à cette problématique. Enfin, il affirmé avoir particulièrement bien apprécié la suggestion de vos Commissaires concernant l'octroi de primes de motivation, pour fixer des enseignants et éviter les départs récurrents dans les zones reculées.

Prenant la parole à son tour, Monsieur le Ministre des Finances et du Budget a apporté des clarifications sur les interpellations concernant son ministère. Il a saisi l'opportunité pour féliciter son Collègue de l'Education nationale, affirmant que c'est l'avenir de ce pays qui est effectivement entre les mains de ce ministère. En tant que Ministre des Finances et du Budget, il s'est dit être en mesure de témoigner que les autorités sont tous engagées dans le sens de l'amélioration de la qualité de l'Education nationale. Il a précisé que bien que le budget de l'éducation s'élève à **990 750 780 275** milliards de FCFA, c'est un ministère qui a encore besoin de beaucoup et de plus de moyens, puisqu'il s'agit d'un des secteurs les plus importants, et que le Sénégal a de plus cher. C'est ce qui explique, selon lui, l'augmentation de 15 milliards FCFA notés sur le budget entre 2025 et 2026. Toutefois, il a reconnu que ce budget ne règle pas certes tous les défis, mais il prend en charge certaines dépenses sensibles, ou en tout cas les plus sensibles. Il a estimé la rémunération des corps émergents à 60,43 milliards de F CFA, les indemnités de déplacement, de correction à 4,69 milliards de F CFA, la contrepartie du projet de remplacement des abris provisoires, à 942 millions de F CFA, étant entendu que le projet est financé sur ressources extérieures à hauteur de 29 milliards de F CFA environ, notamment le renforcement du système éducatif

dans le cadre de l'appui budgétaire sectoriel avec la JICA pour 2,895 milliards de F CFA, dans le cadre de l'appui AFD-PME pour 15,3 milliards de F CFA.

Il assura qu'il s'agit d'un budget qui prend aussi en compte trois projets prioritaires de l'Agenda national de Transformation, comme l'important projet de construction et d'équipement de 46 lycées pour 10,587 milliards de F CFA. Il fera noter que l'Éducation nationale représente 17,21% du budget national, si on extirpe la dette et les dépenses communes. Mais, si on prend le secteur de manière plus élargie, en y intégrant la formation professionnelle, les Forces armées, l'Enseignement supérieur, la Santé, la Pêche et l'Environnement, le budget passerait à 1421 milliards de F CFA. Avec les dotations qui viennent des ministères qui contribuent à atteindre les missions assignées au secteur de l'Education, on se retrouverait ainsi, dira-t-il, à une proportion de 25,48% du budget qui est accordé au secteur, représentant 6% du PIB. Ainsi, la part de l'Etat sur les crédits de l'éducation s'élève à 17,21%, mais dans le secteur de l'Education, dans son ensemble, il s'agit de 25,48%, représentant 6% du PIB.

Au niveau international, les dépenses d'éducation totales des Etats doivent être comprises entre 15 et 20%. Ce critère est ainsi largement rempli par le Sénégal.

En ce qui concerne la situation des Décisionnaires, qui est une question importante, il dira qu'ils bénéficient de l'accès aux plateaux médicaux mis en place par l'IPRES, en termes de prise en charge

sociale et médicale, comme tous les agents qui sont affiliés à l'IPRES. Pour ce qui est de leur régularisation, le Ministre en charge des Finances a informé qu'il y a un décret qui a été élaboré par le Ministère de la Fonction publique, avec la participation du Ministère des Finances, qui a fait l'analyse de soutenabilité budgétaire, pour les intégrer dans la Fonction publique.

Monsieur le Ministre des Finances et du Budget est revenu sur le respect des engagements pris vis-à-vis des syndicats et dira qu'ils ont connu un début de mise en œuvre depuis l'année 2024, à travers principalement la prime scolaire, l'indemnité de contrôle et d'encadrement, l'indemnité de recherche documentaire et de surcharge horaire. Ainsi, selon lui, tous les engagements au plan financier ont fait l'objet d'une intégration dans les projets de loi de finances, depuis l'année 2024.

Revenant à la problématique de la fiscalisation des rappels des enseignants, il dira que ces rappels ne souffrent d'aucun problème de légalité et qu'ils se font en tenant compte des dispositions légales et réglementaires. A contrario, il a soutenu d'ailleurs que la fiscalisation des revenus est très favorable aux enseignants parce que l'État a voulu les accompagner en accordant un certain nombre d'abattements, de réductions d'impôts, de parts fiscales, etc. Ainsi, il a jugé qu'en terme de taux d'imposition, ils sont à 18% en moyenne, alors que les autres corps sont en moyenne à environ 30%. Il a ajouté ensuite que le régime général est élevé autour de 12% et le régime complémentaire autour de 2,4% et c'est éventuellement ces prélèvements que les

enseignants assimilent à de la fiscalité. Toutefois, il a précisé que son département est conscient qu'il faut de la justice dans la fiscalité.

Réagissant sur le renforcement des crédits des LYNAQE, il a affirmé que vos Commissaires prêchent un convaincu, car comme on peut le constater, le budget 2026 de fonctionnement des LYNAQE est de **296 400 000 de FCFA** contre **200 000 de FCFA** en LFI 2025, sans compter les bourses des élèves qui sont prévues à hauteur de **176,4 millions de F CFA**. Donc globalement, le Gouvernement est très engagé à accompagner les LYNAQE. L'objectif selon Monsieur le Ministre est de réussir à démultiplier des établissements comme Mariama Ba et le Prytanée militaire et d'opérer une démocratisation de ce système d'enseignement mais, il convient de progressivement accompagner et chercher les ressources nécessaires.

Revenant sur les dépenses de Personnel jugées trop importantes pour l'Education, il a invité vos commissaires à comprendre que les enseignants représentent 48% des effectifs de la Fonction publique. Il a rappelé que ce qui motive toutes ces ressources mobilisées pour le traitement des enseignants, c'est l'ambition du Gouvernement pour le secteur très important de l'Education nationale. Dès lors, en ce qui concerne les **494 milliards de F CFA** pris en compte dans le programme pilotage, il s'agit effectivement d'un problème de programmation et de rattachement des personnels qui sera rectifié lors de la LFR.

Pour l'année 2025, à la fin du mois d'octobre, il ajoutera que 9316 agents ont été mis en solde pour des rappels qui s'élèvent à **66212 milliards de F CFA**. S'agissant des recrutements d'enseignants, il a rappelé que 2000 enseignants ont été recrutés pour l'Education nationale, 500 au niveau de l'Enseignement supérieur et 200 pour la Formation professionnelle ; ce qui montre selon lui que des efforts importants ont été faits. Il informera que ce sont les seuls secteurs où des recrutements ont commencé à être faits, en plus du secteur de la Santé.

Parlant de l'augmentation de l'âge de la retraite à 65 ans, il a jugé cette option difficile à envisager, car les implications sont multidimensionnelles au regard de l'impact sur la masse salariale par année, qui est de **5,111 milliards de F CFA**, sans compter le recrutement de nouveaux agents en raison de la population jeune composée de 50% de moins de 19 ans et 79% de moins de 35 ans. Une telle situation ne rime pas avec l'augmentation de l'âge de la retraite à 65 ans, a-t-il ajouté.

En définitive, concernant l'augmentation des crédits du Modèle harmonisé d'Enseignement bilingue au Sénégal (MOHEBS), Monsieur le Ministre dira que, pour la première année, **491 millions de F CFA** sont mobilisés, mais il a rassuré que le plaidoyer est bien noté et progressivement, son ministère travaillera à prendre toutes les dispositions idoines.

Satisfaits des réponses apportées par Messieurs les Ministres, vos Commissaires ont adopté, à la majorité, les différents programmes du projet de budget 2026 du Ministère de l'Education nationale. Ils vous demandent d'en faire autant, si cela ne soulève, de votre part, aucune objection majeure.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Programmes / titres	Montant en AE	Montant en CP
Programme		
Education de base		
des jeunes et adultes		
Dépenses de personnel	147 743 593	147 743 593
Acquisition de biens et services	342 032 116	342 032 116
Transferts courants	1 080 250 000	1 080 250 000
Total Programme		
Education de base	1 570 025 709	1 570 025 709
des jeunes et adultes		
Programme		
Education		
préscolaire		
Dépenses de personnel	6 387 507 656	6 387 507 656
Acquisition de biens et services	104 023 749	104 023 749
Transferts courants	1 797 789 800	1 797 789 800
Investissements exécutés par l'Etat	3 046 000 000	2 046 000 000
Total Programme		
Education	11 335 321 205	10 335 321 205
préscolaire		
Programme		
Enseignement		
Elémentaire		

Dépenses de personnel	153 151 263 963	153 151 263 963
Acquisition de biens et services	48 909 458 915	48 909 458 915
Transferts courants	20 305 453 246	20 305 453 246
Investissements exécutés par l'Etat	82 270 344 039	53 411 044 849
Total Programme Enseignement Elémentaire	304 636 520 163	275 777 220 973
Programme Enseignement Moyen général		
Dépenses de personnel	56 174 842 784	56 174 842 784
Acquisition de biens et services	3 465 993 518	3 465 993 518
Investissements exécutés par l'Etat	23 105 865 869	7 219 076 467
Total Programme Enseignement Moyen général	82 746 702 171	66 859 912 769
Programme Enseignement secondaire général		
Dépenses de personnel	95 142 588 757	95 142 588 757
Acquisition de biens et services	22 127 274 882	22 127 274 882
Transferts courants	788 940 000	788 940 000
Investissements exécutés par l'Etat	112 199 927 126	12 293 411 550
	230 258 730 765	130 352 215 189

**Total Programme
Enseignement
secondaire général**

**Programme Pilotage
ministériel, gestion
et coordination
administrative**

Dépenses de personnel	494 057 215 662	494 057 215 662
Acquisition de biens et services	7 784 172 083	7 784 172 083
Transferts courants	1 722 480 152	1 722 480 152
Investissements exécutés par l'Etat	2 546 907 257	2 292 216 533
Total Programme Pilotage ministériel, gestion et coordination administrative	506 110 775 154	505 856 084 430
Total Dotation Ministère de l'Education nationale	1 136 658 075 167	990 750 780 275